

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BLEUE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale de la susdite municipalité,

QUE :

**AVIS DE PROMULGATION
POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-455**

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Bleue, tenue le 3 octobre 2023, ledit conseil a adopté le RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-455 modifiant le règlement numéro 2016-374 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Les personnes intéressées peuvent consulter ledit règlement au bureau de la Municipalité, pendant les heures d'ouverture, soit :

du lundi au vendredi, entre 8 et 12 heures

du lundi au jeudi, entre 13 et 16 heures 30.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À RIVIÈRE-BLEUE, CE QUATRIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS.



Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (articles 419 et 420 du *Code municipal*)

Je, soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale, résidant à Rivière-Bleue, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 11 heures et 12 heures, ce quatrième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-trois, à chacun des endroits suivants, à savoir: à proximité de la porte du bureau municipal, et sur le site internet de la municipalité www.riviere-bleue.ca, les deux endroits publics désignés par le conseil municipal pour l'affichage des avis publics (article 431 du Code municipal).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quatrième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-trois.



Directrice générale